

**Service Relations Internationales  
et Recherche**

De  
**Mme DIGNAT-GEORGE Françoise**  
Doyen de la Faculté de Pharmacie

Marseille, le 03 mai 2019

**Objet : Modalités d'organisation de l'Année de recherche 2019 à l'attention des  
internes en Pharmacie**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'Année de recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie, modifié par l'arrêté du 21 janvier 2016, vous avez la possibilité de déposer un dossier de demande d'attribution d'Année de Recherche.

Le dossier devra être déposé ou adressé, **en deux exemplaires**, à :

Faculté de Pharmacie  
Service Relations Internationales et Recherche  
27, Boulevard Jean Moulin  
CS 30064  
13385 Marseille cedex

ainsi qu'en **format électronique pdf** à l'adresse suivante : [manon.bonifay@univ-amu.fr](mailto:manon.bonifay@univ-amu.fr)

Les internes qui souhaitent postuler doivent :

- Déposer ou adresser leur dossier au service relations internationales et recherche au plus tard le mardi 04 juin 2019
- Présenter leur projet lors du Conseil Scientifique extraordinaire du 09 juillet 2019 (salle du Conseil)

Les candidatures seront soumises à la Commission Régionale compétente qui statuera sur les demandes selon les modalités réglementaires. L'ARS de Languedoc-Roussillon aura en charge de regrouper les dossiers retenus par la Commission jusqu'à concurrence du nombre de postes d'année de recherche ouverts pour l'Inter-Région.

Je vous encourage à déposer, par ailleurs, votre candidature aux autres appels d'offres susceptibles de financer votre Année de Recherche (FRM, ARC, ANRS et autres sociétés savantes en lien avec votre thématique de Recherche).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Doyen,  
Pr Françoise DIGNAT-GEORGE

